



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER ANTICIPER DÉBATTRE PROPOSER

Les ETI, fer de lance de l'économie française depuis trente ans

Le nombre relativement limité d'entreprises de taille intermédiaire – de 250 à 4 999 salariés – en France, par rapport à l'Allemagne ou au Royaume-Uni, est souvent présenté comme un frein au dynamisme du tissu productif national. En l'absence de données détaillées pour établir une comparaison internationale rigoureuse, ce constat reste difficile à objectiver. On propose ici une analyse approfondie de l'évolution des ETI en France sur la période 1994-2022.

Plusieurs points positifs se font jour. Le nombre d'ETI a connu une progression de 57 % entre 1994 et 2022. Cette dynamique a été profondément enrayée par la crise de 2008, le nombre d'ETI ne retrouvant son niveau de 2007 qu'en 2020. Leur part dans la valeur ajoutée a progressé de 25 % à 33 % sur la période, quand celle des PME diminuait de 35 % à 29 %. Une tendance similaire s'observe pour l'emploi : la part des ETI a augmenté de 25 % à 31 % entre 1994 et 2022, quand celle des PME reculait de 42 % à 35 %. Dans les deux cas, le poids des grandes entreprises est resté globalement stable. La productivité apparente du travail a elle aussi été plus dynamique dans les ETI, avec une hausse de +1,1 % par an, contre 0,8 % pour les grandes entreprises et les PME.

Une analyse par secteur montre que les ETI ont bien résisté à la désindustrialisation des trente dernières années. Leur nombre est resté stable dans l'industrie, leur part dans l'emploi de ce secteur est passée de 34 % à 42 %, tandis que les PME ont perdu plus de 400 000 emplois. Par ailleurs, les ETI ont montré une forte dynamique dans les services, avec une part dans l'emploi passée de 22 % à 29 %.

Enfin, la démographie des ETI - observées sous leur définition juridique d'unités légales - révèle un renouvellement constant : chaque année, entre 6 % et 14 % d'entre elles sont de nouvelles entrantes, principalement issues du statut PME, tandis que 4 % à 11 % sortent de la catégorie, le plus souvent pour redevenir des PME. Parmi les ETI de 2022, 68 % l'étaient déjà en 2017 et 55 % en 2012. Les 45 % restantes proviennent d'autres catégories : 29 % étaient des PME, 5 % des TPE et 9 % sont de nouvelles créations. Ce dynamisme et ce renouvellement des ETI justifient pleinement que les pouvoirs publics soutiennent celles qui existent déjà et favorisent l'émergence de nouvelles ETI parmi les PME.

Tableau 1 – Évolution de la contribution des PME, des ETI et des grandes entreprises à la valeur ajoutée et à l'emploi, 1994-2022

	Valeur ajoutée (écart en points de pourcentage)			Emploi (écart en points de pourcentage)		
	Industrie manufacturière	Services	Tous secteurs	Industrie manufacturière	Services	Tous secteurs
PME	-6,4	-7,1	-5,6	-9,8	-5,1	-6,1
ETI	+5,4	+6,2	+6,9	+7,5	+7,7	+5,8
Grandes entreprises	+1,0	+0,9	-1,3	+2,3	-2,6	+0,3

Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : entre 1994 et 2022, le poids des ETI dans la valeur ajoutée des entreprises de plus de 10 salariés a progressé de 6,9 points de pourcentage.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Haithem Ben Hassine
et Ruben Fotso

département Économie

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Le déficit d'entreprises de taille intermédiaire (ETI)¹ en France, par rapport à l'Allemagne ou au Royaume-Uni, est souvent présenté comme un frein majeur au dynamisme du tissu productif national. Dès 2007, cette préoccupation a été exprimée au plus haut niveau de l'État², avec l'ambition affichée d'inciter les PME les plus dynamiques à dépasser le seuil de 250 salariés, au-delà duquel elles deviennent des ETI. Plus récemment, l'Institut Montaigne soulignait dans une note alarmiste³ que « la France souffre d'un déficit criant d'ETI par rapport à ses voisins européens ». Le METI (Mouvement des entreprises de taille intermédiaire) qualifie cette faiblesse structurelle de « principale anomalie du tissu économique français » et appelle à une politique ambitieuse pour bâtir un « Mittelstand à la française »⁴. Conscient de cet enjeu

stratégique, le gouvernement a lancé en 2023 le programme « ETIncelles », destiné à accompagner une centaine de PME prometteuses dans leur transition vers le statut d'ETI⁵.

Dans ce contexte, cette note propose une analyse approfondie des dynamiques des PME et des ETI en France sur la période 1994-2022⁶ afin d'éclairer les enjeux et les leviers d'action. Elle offre une exploitation inédite de données individuelles d'entreprises sur trois décennies, une approche rarement adoptée dans les travaux sur le tissu productif français, généralement limités à une année⁷ ou à des comparaisons ponctuelles⁸. En mobilisant des sources variées – données fiscales, enquêtes, bases administratives –, elle relève le défi de leur harmonisation et de leur mise en cohérence, tout en s'alignant sur la représentation du tissu productif telle qu'établie par l'Insee.

Encadré 1 – Les données mobilisées

Les données Ficus (1994-2007) et Fare (2008-2022) de l'Insee couvrent l'ensemble des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Elles contiennent, entre autres, des informations sur la valeur ajoutée, les immobilisations corporelles et incorporelles et l'effectif salarié. L'enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) de l'Insee tient compte de l'appartenance de certaines unités légales à des « groupes » d'entreprises et permet de reconstruire leur périmètre en agrégeant les variables dites additives (effectif, valeur ajoutée et immobilisations corporelles et incorporelles) pour approcher l'entreprise au sens de la LME.

Cette agrégation ne concerne que les unités légales dont le pourcentage de détention est supérieur ou égal à 50 % et dont la tête du groupe est résidente. Le secteur de l'entreprise correspond au secteur des unités légales dont le poids de l'effectif salarié est le plus important dans l'entreprise.

Par ailleurs, les indices de prix de l'Insee par branche d'activité sont utilisés comme déflateur de la valeur ajoutée et du capital. Sont retenues les entreprises de plus de 9 salariés pour éviter que les résultats soient sensibles aux toutes petites entreprises fortement soumises aux

erreurs de mesure. Sont également exclus les secteurs de la NAF rév.2 2008 suivants : agriculture, sylviculture et pêche (divisions 01-03) ; finance et assurance (divisions 64-66) ; administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (divisions 84-88) ; autres activités de services (divisions 90-99).

Dans cette étude, sont considérées comme entreprises industrielles celles dont l'activité principale exercée (APE) relève des sections B (industries extractives) et C (industries manufacturières) de la nomenclature d'activités NAF rév.2. Le secteur des services englobe les entreprises dont l'APE appartient aux sections G (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles), H (transports et entreposage), I (hébergement et restauration), J (information et communication), L (activités immobilières), M (activités spécialisées, scientifiques et techniques) et N (activités de services administratifs et de soutien). Les entreprises des secteurs de la construction (section F), de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (section D) ainsi que celles de la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (section E) sont regroupées dans une catégorie « Autres ».

1. La classification des entreprises selon leur taille repose exclusivement sur l'effectif en équivalent temps plein : TPE = 0 à moins de 10 ; PME = 10 à moins de 250 ; ETI = 250 à moins de 5 000 ; GE (grande entreprise) = 5 000 et plus. Les variables relatives au total du bilan et au chiffre d'affaires, utilisées par l'Insee pour définir la taille d'une entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), ne sont pas considérées. En effet, contrairement à l'effectif salarié, ces deux variables ne sont pas additives dans l'approche LME : leur simple agrégation à partir des unités légales ne permet pas de reconstituer les totaux observés au niveau consolidé. La non-prise en compte de ces critères, ainsi que des différences de champ, explique l'écart avec le dénombrement réalisé par l'Insee (en 2022, 3,9 millions de salariés ETP employés par 6 800 ETI).

2. Lettre de mission du président de la République à la ministre de l'Économie, 11 juillet 2007 : « Le problème de la France, c'est qu'elle ne sait pas faire grandir ses PME. »

3. Institut Montaigne (2022), « Cinq ans pour faire progresser la France des ETI », Note, janvier. L'Institut Montaigne avançait le chiffre de 5 200 ETI en France, contre 13 000 en France, en se fondant vraisemblablement sur les « unités légales ».

4. Voir la page « À propos des ETI » sur le site du METI.

5. DGE (2023), « ETIncelles, lancement du dispositif », dossier de presse, 21 novembre.

6. À l'exception de la section « Entrées et sorties dans la catégorie des ETI », où l'unité légale (UL) est prise en compte, cette note s'appuie sur la définition issue de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008. Pour une comparaison entre unités légales et entreprises au sens de la LME, voir le document de travail associé : Ben Hassine H. et Fotso R. (2025), « Quelle dynamique des PME et des ETI en France depuis 1994 ? », Document de travail, n° 2025-01, France Stratégie.

7. Insee (2023), *Les entreprises en France*, Insee Références, édition 2023.

8. Insee (2017), « Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire », in *Les Entreprises en France*, Insee Références, édition 2017, dossier, p. 25-34.



Suivre l'évolution des ETI sur une période de trente ans en France constitue donc un véritable défi, leur reconnaissance en tant que catégorie étant relativement récente. La gageure est encore plus grande dans le cadre d'une comparaison internationale. En effet, Eurostat n'ayant toujours pas adopté officiellement cette classification, les analyses spécifiques restent limitées et les ETI sont le plus souvent regroupées avec les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés). Selon les données de l'OCDE, la France comptait en 2020 quelque 4 882 entreprises de plus de 250 salariés, contre 10 861 en Allemagne et 6 530 au Royaume-Uni en 2018⁹.

MUTATION DU TISSU PRODUCTIF FRANÇAIS, 1994-2022

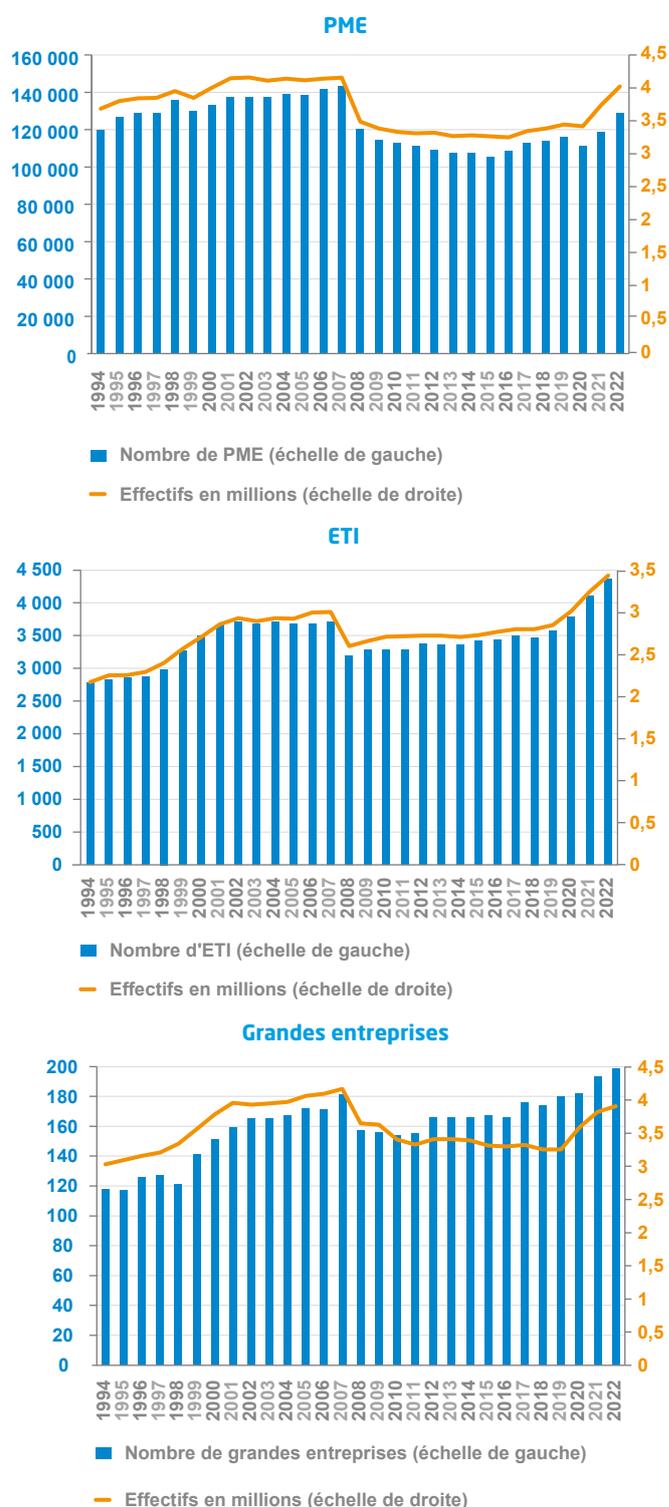
On cherche ici à quantifier l'évolution des PME, ETI et grandes entreprises entre 1994 et 2022, en termes de nombre, d'effectifs et de contribution à la valeur ajoutée et à l'emploi, tout en offrant une analyse comparative de leurs performances économiques. Rappelons que c'est la définition de l'entreprise au sens de la loi de modernisation économique (LME) qui est utilisée.

Nombre d'entreprises et emploi salarié : les ETI et les grandes entreprises en croissance, les PME juste revenues à leur niveau d'avant 2008

L'analyse du tissu productif français sur les trois dernières décennies met en évidence une transformation structurelle de l'économie productive marquée par une expansion significative des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises, tant en nombre qu'en emploi salarié. Par contraste, la progression des petites et moyennes entreprises (PME) s'est révélée bien plus modérée. Comme l'illustre le Graphique 1, le nombre d'ETI a bondi de 57 %, passant de 2 777 unités en 1994 à 4 363 en 2022, tandis que les grandes entreprises ont enregistré une augmentation encore plus marquée de 69 %, passant de 118 unités en 1994 à 199 en 2022. En comparaison, la croissance des PME est restée limitée à 7,6 %, leur nombre passant de 119 980 en 1994 à 129 065 en 2022, tandis que l'ensemble des entreprises hors TPE enregistrait une croissance de 8,8 %, de 122 875 à 133 627 unités. Cette dynamique souligne un renforcement du poids des entreprises de grande taille dans l'économie, au détriment des structures plus petites.

L'impact de cette évolution se reflète dans la répartition de l'emploi salarié. Les ETI se distinguent par une forte progression de leurs effectifs, qui passent de 2,17 millions

Graphique 1 – Nombre et effectifs salariés des entreprises selon la taille, 1994-2022



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : 4 363 ETI emploient près de 3,44 millions de salariés en 2022.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFiP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

9. L'OCDE s'appuie sur la définition juridique de l'ETI, par unités légales, alors que cette note adopte principalement l'approche économique, fondée sur la définition issue du décret n° 2008-1354 de la loi de modernisation économique (LME) (voir Encadré 2 plus loin).

de salariés en 1994 à 3,44 millions en 2022, soit une hausse de 59 %. Les grandes entreprises, quant à elles, ont vu leur main-d'œuvre croître de 28,7 %, soit de 3,03 millions en 1994 à 3,9 millions en 2022. Cette évolution est proche de celle observée pour l'ensemble de la population étudiée, dont les effectifs salariés sont passés de 8,9 millions à 11,4 millions (+28 %). En revanche, l'évolution des PME apparaît plus modérée, avec une hausse de seulement 9,2 % sur la période (de 3,69 millions à 4,03 millions de salariés).

La crise financière de 2008 a marqué un tournant, mais ses effets ont varié avec la taille des entreprises. Les grandes entreprises et les ETI ont connu un recul temporaire de leurs effectifs, revenus à des niveaux comparables à ceux du début des années 2000, avant de retrouver une trajectoire ascendante. Les PME ont été plus durement touchées : leurs effectifs ont chuté à des niveaux similaires à ceux du début des années 1990 et n'ont retrouvé le niveau d'avant-crise qu'en 2022.

Ces tendances témoignent d'une recomposition du paysage productif français, avec des entreprises de plus grande taille qui gagnent progressivement du terrain, tandis que les PME enregistrent une croissance bien plus modeste.

Répartition de la valeur ajoutée et de l'emploi : des ETI en pleine expansion, des grandes entreprises relativement stables et des PME en repli

Entre 1994 et 2022, la dynamique des ETI ne s'est pas limitée au nombre d'entreprises et de salariés. Sur cette période, les ETI ont pris une place de plus en plus importante dans le tissu productif, aussi bien en matière d'emploi

que de création de valeur. À l'inverse, la part des PME a reculé, tandis que celle des grandes entreprises est demeurée relativement stable.

En 1994, les PME représentaient 41,5 % de l'emploi total dans les entreprises de plus de 10 salariés (voir Graphique 2). En 2022, cette part est tombée à 35,4 %, soit une baisse de 5,6 points. Les ETI ont connu une dynamique inverse : leur part dans l'emploi est passée de 24,4 % à 30,2 %, soit une hausse de 5,8 points. Les grandes entreprises, quant à elles, ont conservé une part stable autour de 34 %. La dynamique des ETI se retrouve dans la création de valeur : la part des ETI dans la valeur ajoutée est passée de 25,5 % en 1994 à 32,3 % en 2022, soit une progression de 6,9 points, tandis que celle des PME diminuait de 34 % à 29,4 %.

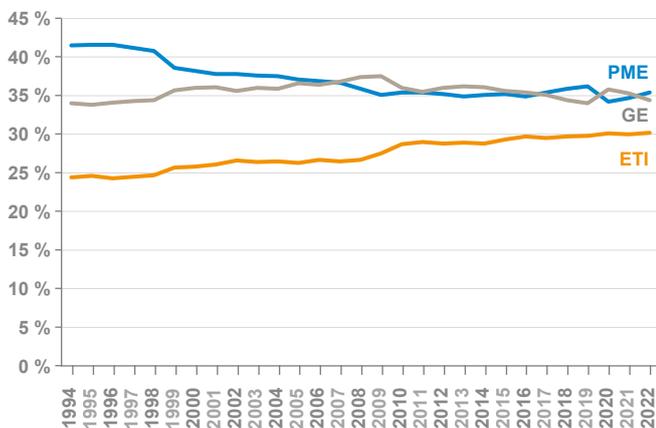
En résumé, depuis 1994, les ETI ont renforcé leur rôle dans l'économie française, captant une part croissante de la valeur ajoutée et de l'emploi salarié. Elles s'imposent aujourd'hui comme un pilier central du paysage économique français, combinant croissance soutenue, création d'emplois et contribution croissante à la richesse nationale.

Les ETI forment la catégorie dont la productivité et l'intensité capitalistique ont le plus progressé entre 1994 et 2022

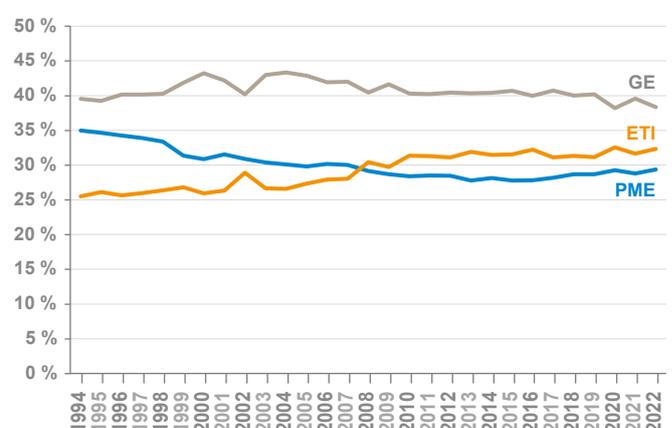
Les ETI se distinguent aussi des PME et des grandes entreprises par une croissance légèrement supérieure de la productivité et de l'intensité capitalistique. Entre 1994 et 2022, leur productivité a augmenté de 38,2 %, passant de 58 450 euros à 80 760 euros par salarié, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,16 %. Cette montée en

Graphique 2 – Évolution du poids des entreprises dans l'effectif et dans la valeur ajoutée des entreprises de plus de 10 salariés

Dans l'effectif des entreprises d'au moins 10 salariés



Dans la valeur ajoutée des entreprises d'au moins 10 salariés



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

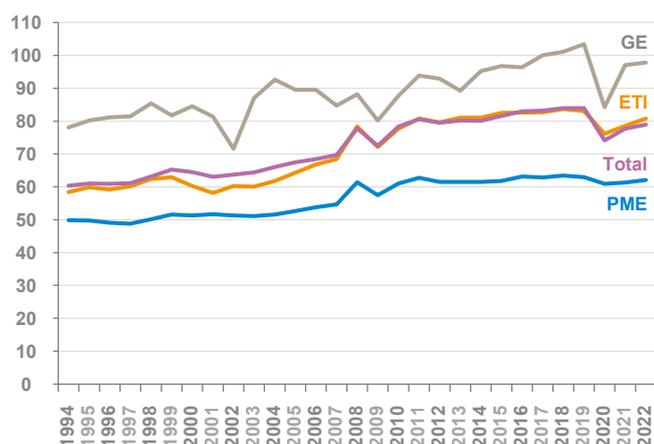
Lecture : en 2022, l'effectif des ETI représente près de 30 % de l'effectif total des entreprises de plus de 10 salariés.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

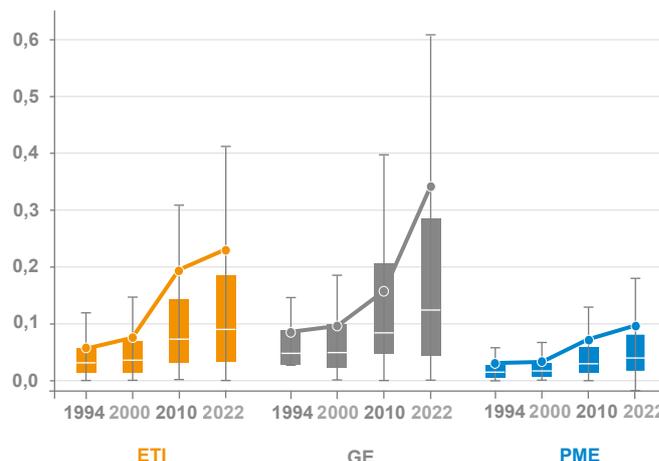


Graphique 3 – Évolution de la productivité apparente du travail et de l'intensité capitaliste des entreprises selon la taille

Productivité moyenne des entreprises selon la taille, en milliers d'euros



Distribution de l'intensité capitaliste par taille, en millions d'euros



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : en 2022, la productivité apparente du travail moyenne est d'environ 80 000 euros par salarié pour les ETI et de 62 000 euros par salarié pour les PME. Le capital corporel et incorporel des ETI est en moyenne de 230 000 euros par salarié, en 2022.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

puissance leur a permis de réduire progressivement l'écart avec les grandes entreprises, dont la productivité a progressé plus modestement de 23,6 %, atteignant 97 790 euros en 2022 contre 79 090 euros en 1994, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,76 %. À l'inverse, l'écart s'est creusé avec les PME, dont la progression a été relativement modeste (+24,4 %), passant de 49 890 euros par salarié sur la période, soit une croissance annuelle moyenne de 0,78 % (voir Graphique 3). Ces résultats valident les conclusions de la littérature économique, qui établit une relation positive entre la taille de l'entreprise et la productivité. Les ETI se démarquent ainsi comme un maillon clé du tissu productif français, alliant croissance et compétitivité.

L'intensité capitaliste, c'est-à-dire l'investissement en capital par salarié, suit une dynamique similaire. Sur l'ensemble de la période étudiée, elle progresse pour toutes les catégories, ce qui traduit un renforcement des investissements en capital au fil du temps. Cependant, cette dynamique varie avec la taille des entreprises. Les ETI et les grandes entreprises affichent une croissance quasi identique à hauteur de 307,8 % pour les ETI, qui passent de 56 550 euros à 230 600 euros, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,15 % et de 300 % pour les grandes entreprises qui passent de 86 000 euros à 344 410 euros, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,08 %. Les PME enregistrent également une forte croissance, bien

que moindre, à 258,2 % (passant de 27 320 euros par salarié en 1994 à 97 860 euros par salarié en 2022), soit un taux de croissance annuel moyen de 4,66 % (voir Graphique 3).

Les grandes entreprises affichent l'intensité capitaliste moyenne la plus élevée, avec des écarts importants par rapport aux ETI. Cependant, ces écarts étant nettement plus faibles à la médiane et au niveau des quartiles, on peut supposer que les moyennes sont fortement influencées par un petit nombre de grandes entreprises très capitalisées.

QUELLES RECONFIGURATIONS SECTORIELLES ENTRE ETI ET PME ?

Cette section propose une analyse détaillée des dynamiques des PME et des ETI dans les secteurs de industrie manufacturière et des services, ce qui permet d'identifier les principales mutations économiques à l'œuvre.

La longue vague de désindustrialisation : des ETI résilientes, des PME fragilisées

En l'espace de trente ans, l'industrie française a connu une profonde transformation marquée par un recul du nombre des PME et par une concentration croissante autour des ETI. Loin d'être uniforme, cette désindustrialisation a suivi des dynamiques contrastées selon la taille des entreprises, avec des conséquences notables sur l'emploi salarié.

Entre 1994 et 2022, le nombre de PME industrielles a chuté de 33 %, passant d'environ 33 000 à 22 000 unités (voir Graphique 4). En revanche, les ETI sont restées relativement stables, avec une légère hausse de 1,1 % (de 1 261 à 1 275 unités). À l'opposé, le nombre de grandes entreprises a progressé de 29 %, passant de 38 à 49 unités. Ces évolutions trouvent leur reflet dans l'emploi salarié : les PME ont vu leurs effectifs diminuer de 33 %, passant de 1,2 million à 0,8 million de salariés, tandis que les ETI ont connu une croissance modérée, atteignant 1,05 million de salariés en 2022. Malgré un nombre en hausse, les grandes entreprises ont vu leurs effectifs reculer de 7 %, pour s'établir à 650 000 salariés.

La désindustrialisation ne s'est toutefois pas déroulée de manière linéaire. Pour les ETI, on peut distinguer cinq phases. Entre 1994 et 1998, leur nombre reste stable, autour de 1 250 unités. Une période de croissance s'amorce entre 1998 et 2001, avec une augmentation de 17 % (de 1 256 à 1 470 unités). Cette dynamique s'inverse entre 2001 et 2011, où le nombre d'ETI industrielles chute notamment sous l'effet de la crise de 2008. Il se stabilise entre 2011 et 2020 puis une reprise s'enclenche à partir de 2021, qui permet aux ETI de retrouver en 2022 un niveau comparable à celui de 1994 (soit 1 230 entreprises et près de un million d'emplois).

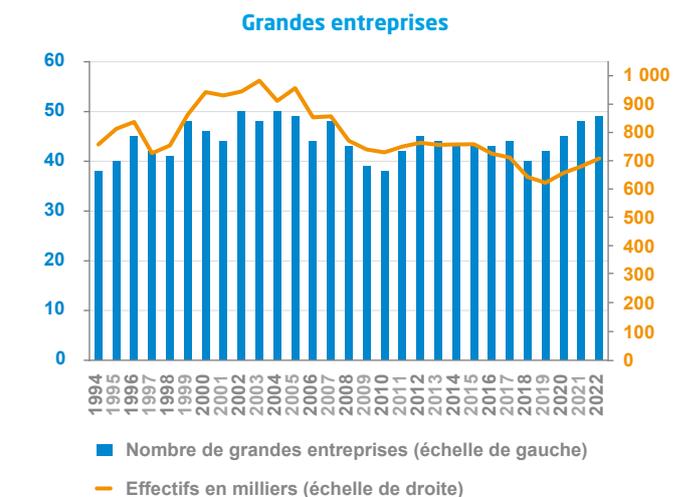
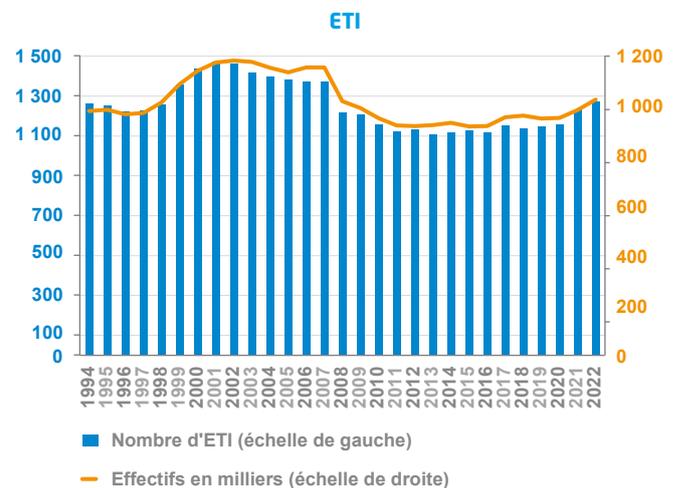
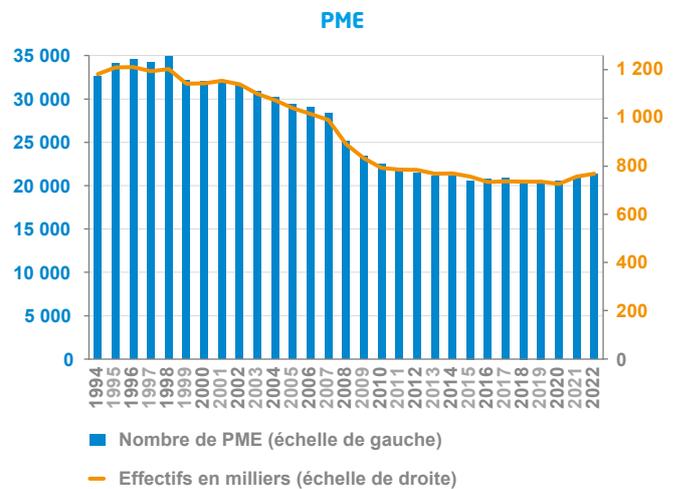
Les PME suivent une trajectoire sensiblement différente. Après une légère croissance entre 1994 et 1998, leur déclin se poursuit de manière quasi ininterrompue jusqu'en 2020, accentué par la crise de 2008. Les grandes entreprises, de leur côté, ont connu une évolution plus irrégulière, alternant phases de croissance et de décroissance tout au long de la période étudiée.

En résumé, ces trente dernières années les PME industrielles ont subi un déclin continu, avec une chute d'un tiers de leur nombre et de leurs effectifs. Les ETI, en revanche, ont traversé des périodes de croissance et de repli, pour finalement atteindre en 2022 un niveau à peine supérieur à celui de 1994. Quant aux grandes entreprises, leur nombre a certes augmenté sur la période, mais elles ont perdu des emplois. La désindustrialisation a particulièrement fragilisé les PME, tandis que les ETI ont su faire preuve de résilience en maintenant, voire en renforçant leur place dans l'industrie française.

L'essor des services : une dynamique partagée par toutes les catégories d'entreprises

Contrairement à l'industrie, le secteur des services s'est largement développé au cours des dernières décennies, avec une augmentation continue du nombre d'entreprises et de leurs effectifs salariés. Entre 1994 et 2022, cette

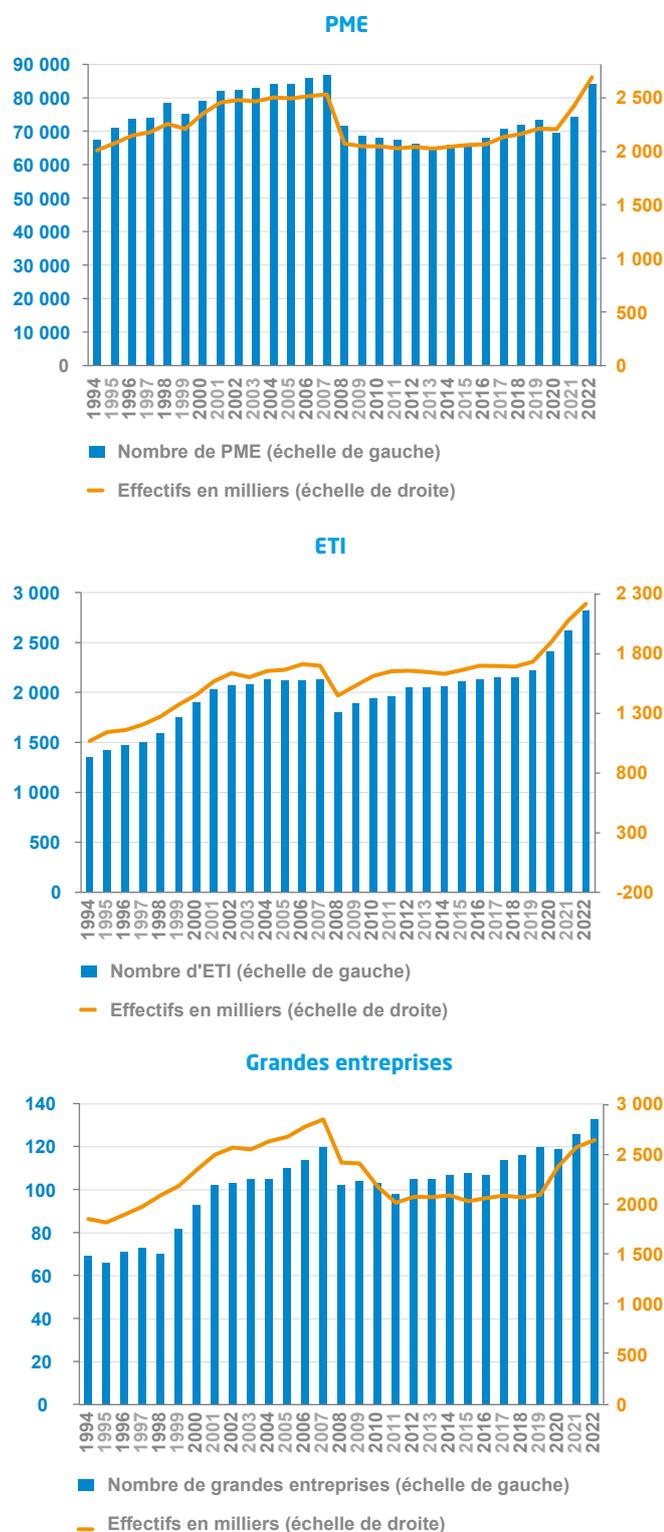
Graphique 4 – Nombre et effectifs des entreprises industrielles selon la taille



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Lecture : sur la période 1994-2022, le nombre d'ETI industrielles est passé d'environ 1 261 en 1994 à 1 275 en 2022.
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFiP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)



Graphique 5 – Nombre et effectifs des entreprises des services selon la taille



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Lecture : sur la période 1994-2022, le nombre d'ETI dans les services est passé de 1 356 en 1994 à 2 824 en 2022.
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

expansion a concerné aussi bien les PME, les ETI que les grandes entreprises, mais dans des proportions différentes (voir Graphique 5).

Les ETI ont enregistré la plus forte progression, avec une augmentation de 108% de leur nombre, de 1 356 à 2 824 unités. Les grandes entreprises, de leur côté, ont presque doublé, passant d'environ 70 à 130 unités. Les PME ont également suivi une trajectoire ascendante, bien que plus modérée, avec une croissance de 25 %, leur nombre passant de 67 000 à 84 000 unités.

Cette évolution se reflète dans la dynamique de l'emploi salarié, en hausse dans les PME et surtout dans les ETI. Entre 1994 et 2022, le nombre de salariés dans les ETI du secteur des services a doublé, atteignant 2,2 millions, tandis que les PME enregistraient une croissance de 18 % de leurs effectifs. Les grandes entreprises des services ont vu leurs effectifs progresser de 44 %, une croissance importante même si elle reste inférieure à celle du nombre d'entreprises de cette catégorie. Au total, hors TPE, l'ensemble du secteur enregistre une progression de +26,1 %, avec un effectif passant de 69 000 à 87 000 entreprises de services.

La progression de ces trois catégories n'est toutefois pas linéaire. Entre 2008 et 2022, les trajectoires des PME et des ETI divergent. Alors que les PME suivent une dynamique en forme de U, avec un point bas en 2015 à 65 500 unités avant de retrouver un niveau proche de celui de 2007 (87 000 unités), la trajectoire des ETI se caractérise par une croissance continue. Cette progression s'est même accélérée en 2020 : le nombre d'ETI franchit ainsi le seuil des 2 500 unités dès 2021 et l'emploi salarié dépasse les 2,2 millions.

Ces tendances illustrent le rôle central joué dans l'économie française par le secteur des services, qui offre des opportunités de croissance à toutes les catégories d'entreprises, avec un développement particulièrement dynamique des ETI qui ont su tirer pleinement parti de cette expansion. En résumé, dans les services, le nombre d'entreprises et l'emploi salarié ont progressé dans toutes les catégories depuis 1994. Sur trente ans, les ETI se distinguent comme la catégorie la plus dynamique et la moins affectée par les crises de 2008 et de 2020.

Poids des entreprises dans l'industrie et dans les services : des ETI en plein essor et des PME en recul

Depuis les années 1990, la répartition de l'emploi et de la création de richesse a profondément évolué dans les secteurs de l'industrie et des services. Si les entreprises de taille intermédiaire ont vu leur influence s'accroître, les petites et moyennes entreprises ont quant à elles progressivement perdu du terrain.

En 1994, ces PME représentaient environ 40 %¹⁰ de l'emploi industriel. Leur poids n'a cessé de diminuer pour frôler la barre des 30 % en 2022. Cette baisse de 10 points de pourcentage traduit une perte significative d'emplois dans cette catégorie : les effectifs des PME sont passés de 1,2 million à environ 0,7 million de salariés industriels, soit une chute de 42 %.

À l'inverse, les ETI, qui comptaient pour 34 % de l'emploi industriel en 1994, ont progressivement renforcé leur présence. En 2022, elles représentaient 41,5 % des effectifs industriels, soit un gain de 7,5 points de pourcentage. Cette croissance est particulièrement marquée pour les secteurs « Fabrication d'autres produits industriels » et « Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines ». Les grandes entreprises ont elles aussi légèrement accru leur contribution à l'emploi industriel, avec une hausse de 2,3 points de pourcentage. Ces tendances se retrouvent dans la répartition de la valeur ajoutée : les ETI et les grandes entreprises ont gagné en importance, tandis que les PME ont vu leur contribution reculer (voir Tableau en page une). Ces évolutions parallèles confirment que la désindustrialisation n'a pas été homogène. Par ailleurs, elles mettent en évidence une recomposition du secteur industriel, avec des PME qui reculent progressivement au profit des ETI qui montent en puissance.

Le secteur des services a suivi une dynamique similaire entre 1994 et 2022. Le poids des ETI a progressé de 7,7 points dans l'emploi serviciel et de 6,2 points dans la valeur ajoutée des services. Cette croissance est particulièrement marquée pour les secteurs « Information et communication » ; « Commerce, réparation automobile et motocycle » ; et « Services aux entreprises ». À l'inverse, les PME ont perdu 5,1 points dans l'emploi et 7,1 points dans la valeur ajoutée du secteur. Les grandes entreprises ont connu une évolution contrastée : leur contribution à la valeur ajoutée des services a légèrement progressé (+0,9 point), mais leur poids dans l'emploi a reculé (-2,6 points).

En résumé, entre 1994 et 2022, les PME ont vu leur rôle s'amenuiser dans l'industrie comme dans les services, aussi bien en termes d'emploi que de création de valeur. Ce recul a été en grande partie compensé par la montée en puissance des ETI, dont la contribution a progressé de plus de 7 points dans les deux secteurs. Cette tendance traduit un changement structurel profond du paysage économique français : l'activité se concentre progressivement

autour des ETI, qui apparaissent comme des acteurs clés de la compétitivité et du dynamisme industriel, tandis que les PME continuent à perdre du terrain.

ENTRÉES ET SORTIES DANS LA CATÉGORIE DES ETI

Cette section explore les entrées et les sorties de la classe des ETI, ainsi que les transitions des ETI vers d'autres statuts tels que PME, grandes entreprises, cession, défaillance ou cessation d'activité. On recourt ici à la définition juridique en unités légales et non plus à la définition économique – au sens de la LME – utilisée jusqu'à présent (voir Encadré 2 page suivante).

La croissance des PME est le moteur principal du renouvellement des ETI

Le Graphique 6 (à gauche) illustre l'évolution des entrées dans la catégorie des ETI, en exprimant les différents types de transitions en pourcentage du stock total d'ETI par rapport à l'année précédente. Il met en évidence un phénomène structurant du tissu économique français : la transition des PME vers le statut d'ETI est le principal moteur du renouvellement des ETI. Trois sources principales d'entrée dans la classe des ETI sont distinguées. Il y a d'abord les nouvelles entrées dans la base, soit les entreprises qui apparaissent dans la catégorie des ETI sans transition depuis une autre classe, par création *ex nihilo* ou par fusion. Il y a ensuite les PME qui franchissent le seuil des ETI, généralement par croissance interne ou externe. Et enfin les grandes entreprises qui sont « déclassées » en ETI, généralement à la suite d'une restructuration ou d'une réduction d'effectifs.

On constate que chaque année – à l'exception de 2008 –, entre 6 % et 14 % des ETI acquièrent pour la première fois ce statut. Sur l'ensemble de la période étudiée, la majorité des transitions provient d'entreprises classées PME l'année précédente (entre 5,2 % et 12,5 %, sauf en 2008) et la transition depuis les grandes entreprises reste quant à elle marginale (moins de 1 %). Enfin, 1 % à 3 %, selon les années, font leur entrée dans la base sans que l'on puisse identifier leur statut l'année précédente. Ainsi, l'évolution naturelle des PME vers le statut d'ETI est le principal facteur du taux de renouvellement des ETI.

Le retour au statut de PME : principale voie de sortie du statut d'ETI

Le Graphique 6 page suivante (à droite) présente l'évolution des sorties de la catégorie des ETI en pourcentage du stock total d'ETI sur la période observée. Le retour au

10. Pour plus de détails sur l'évolution du poids des différentes catégories d'entreprises dans l'emploi industriel, voir le graphique 9 dans le document de travail associé : Ben Hassine H. et Fotso R. (2025), « Quelle dynamique des PME et des ETI en France depuis 1994 ? », *op. cit.* Le poids des entreprises dans la catégorie « Autres » (sections D, E et F de la NAF rév.2) y est notamment reporté.



Encadré 2 – Unités légales versus LME

Cette note adopte une approche économique de l'entreprise, fondée sur la définition issue du décret n° 2008-1354 de la loi de modernisation économique (LME). Un document de travail associé¹¹ propose une comparaison des résultats obtenus selon les approches en unités légales (UL) et en LME. L'analyse de ces deux cadres méthodologiques met en évidence l'impact du choix de définition sur l'interprétation des dynamiques économiques et structurelles, révélant des écarts significatifs en termes de comptabilisation des entreprises et de contribution à l'emploi et à la valeur ajoutée.

L'approche par unités légales conduit à une réévaluation à la hausse du nombre d'entreprises : selon les années, elle enregistre entre 25 000 et 50 000 PME supplémentaires, 700 à 1 200 ETI et 45 à 85 grandes entreprises. La répartition des agrégats économiques (valeur ajoutée, emploi, etc.) par taille d'entreprise s'en trouve modifiée. Par exemple, la part des ETI dans l'emploi, qui progresse dans l'approche LME, apparaît relativement stable autour de 30 % lorsqu'elle est évaluée en unités légales sur l'ensemble de la période. De même, la part des PME dans l'emploi, en diminution selon l'approche LME, demeure stable dans l'approche UL entre 1994 et 2022. En revanche, la part des

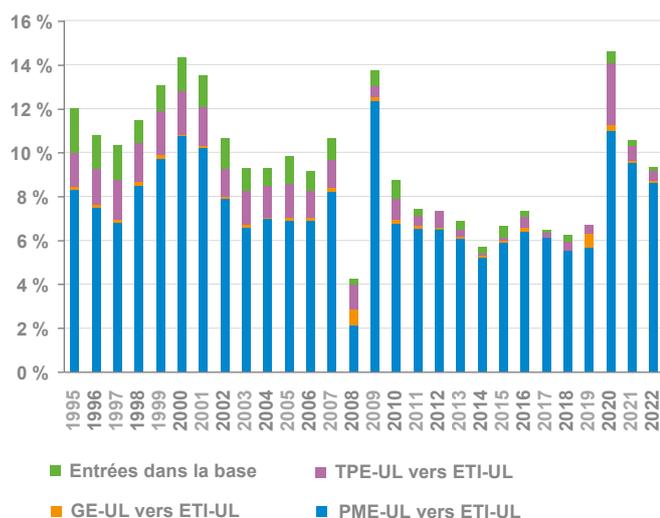
ETI dans la valeur ajoutée augmente quelle que soit l'approche retenue. La productivité apparente du travail se révèle quant à elle plus dynamique lorsqu'elle est évaluée en unités légales.

Pour les grandes entreprises, la différence est particulièrement marquée : leur part dans l'emploi total s'établit à environ 34 % dans l'approche LME, mais chute entre 15 % et 18 % selon les années lorsqu'elle est évaluée en unités légales.

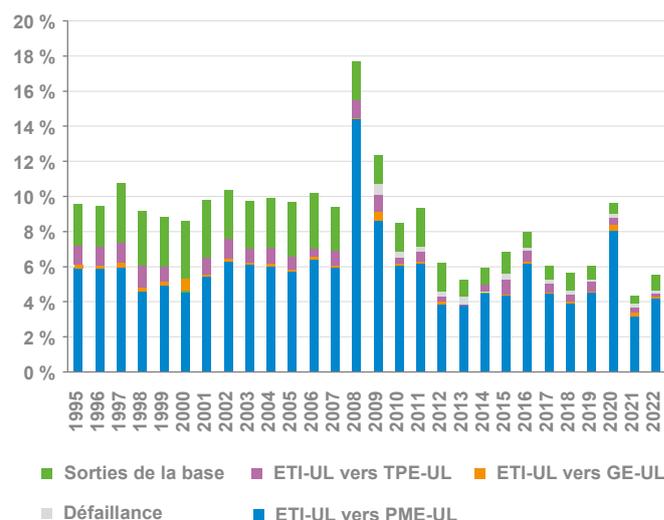
Dans l'industrie, la répartition des effectifs entre PME et ETI au sens d'unités légales est restée globalement stable sur la période 1994-2022, s'établissant en moyenne à 48 % pour les premières et à 40 % pour les secondes. Cette stabilité suggère que la réduction des effectifs industriels a affecté les deux catégories de manière proportionnelle : bien que le volume total d'emplois industriels diminue, la structure relative de l'emploi entre PME et ETI demeure inchangée, ce qui traduit une contraction homogène du secteur. Rappelons que l'approche LME donne une lecture différente : dans ce cadre, la part des PME dans l'emploi industriel recule tandis que celle des ETI progresse, ce qui souligne un redéploiement des dynamiques sectorielles au sein du tissu productif.

Graphique 6 – Entrées et sorties de la classe ETI

Types d'entrées dans la classe des ETI-UL (en % de l'ensemble des ETI-UL)



Types de sorties de la classe des ETI-UL (en % de l'ensemble des ETI-UL)



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : à gauche, en 2022, près de 9 % des ETI viennent des PME et à peine 1 % sont entrées dans ce statut. À droite, en 2022, près de 5 % des ETI sont devenues PME et à peine 2 % sont sorties de la base.

Source : France Stratégie, d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

11. Ben Hassine H. et Fotso R. (2025), « Quelle dynamique des PME et des ETI en France depuis 1994 ? », *op. cit.*

statut de PME apparaît comme la principale voie de sortie du statut des ETI. On distingue plusieurs types de transitions. Premièrement, les ETI qui deviennent des TPE en passant sous la barre des 10 salariés. Deuxièmement, les ETI qui deviennent des PME en (re)passant sous le seuil des ETI. Troisièmement, les entreprises qui disparaissent de la base, généralement en raison d'une fusion ou d'une restructuration. Quatrièmement, les défaillances, autrement dit les entreprises en difficulté qui passent par une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Et enfin les ETI qui franchissent le seuil des grandes entreprises, bien que ce phénomène soit marginal.

On constate que chaque année, à l'exception de 2008, entre 4 % et 11 % des ETI sortent de ce statut. Ces sorties sont majoritairement des transitions vers le statut de PME, qui représentent entre 4 % et 8 % des cas selon les années. Les autres types de sorties, plus marginaux (1 % à 5 %), se répartissent comme suit : sorties de la base (1 % et 4 % des ETI selon les années) pouvant résulter de restructurations ou de fusions, sans lien systématique avec un déclin économique ; sorties par la défaillance (0,1 % à 0,6 %, données disponibles à partir de 2008 uniquement) ; et transitions vers le statut de grande entreprise (0,1 % à 0,5 %).

En résumé, la sortie du statut d'ETI est souvent synonyme de déclin, se traduisant par une transition vers le statut de PME. Toutefois, le taux d'entrée dans cette catégorie dépasse quasi systématiquement le taux de sortie, un constat en phase avec la dynamique de croissance des ETI observée dans les sections précédentes.

Les ETI d'aujourd'hui sont-elles les ETI d'hier ?

Les entreprises de taille intermédiaire ne sont pas figées dans le temps. Une analyse rétrospective révèle ainsi qu'un tiers des ETI recensées en 2022 avaient un statut différent cinq ans plus tôt. Parmi elles, 6 % étaient des très petites entreprises en 2017, tandis que 26 % étaient des PME (dont 20 % d'entreprises de plus de 50 salariés et 6 % de moins de 50 salariés). Enfin, 3 % des ETI de 2022 sont des créations *ex nihilo* entre 2017 et 2022 (voir Graphique 7 page suivante).

De façon symétrique, les deux tiers des ETI de 2022 avaient déjà ce statut en 2017, et plus de la moitié (55 %) le possédaient également en 2012, dix ans plus tôt. Cela signifie que 45 % des ETI de 2022 avaient un statut

différent en 2012. Parmi elles, 5 % étaient des TPE, 29 % des PME (dont 25 % d'entreprises de plus de 50 salariés et 4 % de moins de 50 salariés), et 9 % ont été créées entre 2012 et 2022.

Ces chiffres montrent que le paysage des ETI est en perpétuelle évolution. Une grande partie d'entre elles sont issues de PME qui ont grandi, tandis qu'une minorité provient de TPE en forte expansion ou de nouvelles créations. Ce renouvellement constant souligne le rôle clé de la croissance des entreprises dans la dynamique économique française.

La pérennité des ETI nouvellement créées : une approche par cohorte

L'analyse précédente s'est concentrée sur l'évolution des ETI à travers le temps, en observant leurs transitions d'un statut à l'autre sur des périodes de cinq et dix ans. Une autre approche, fondée sur l'étude des cohortes, permet d'examiner plus précisément le devenir des entreprises ayant acquis le statut d'ETI pour la première fois une année donnée.

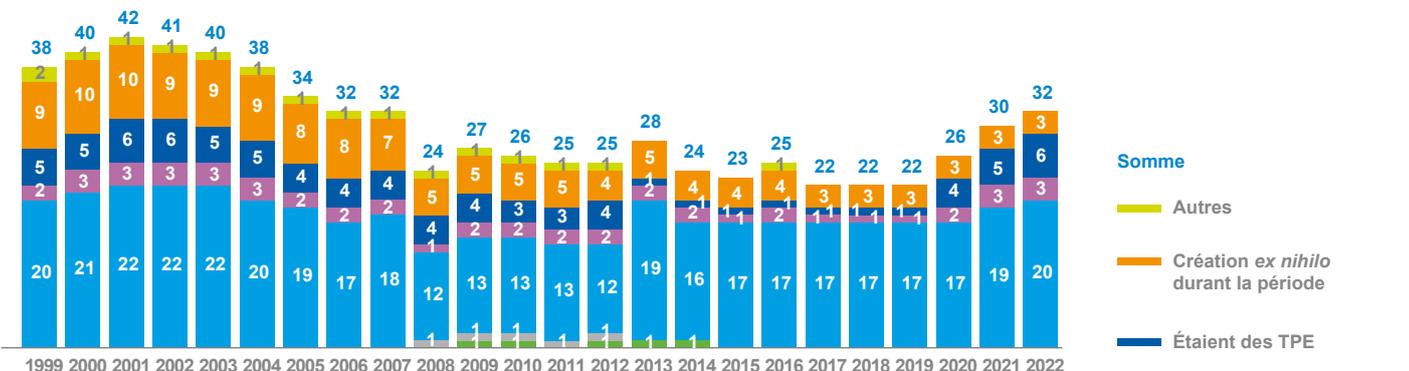
Prenons l'exemple des 232 entreprises qui ont accédé pour la première fois au statut d'ETI en 2012. Quatre ans plus tard, les deux tiers d'entre elles ont conservé ce statut. Après dix ans, cette proportion tombe à 41 %, montrant qu'une partie de ces entreprises ne parviennent pas à maintenir leur croissance sur le long terme.

Parmi celles qui ont perdu leur statut d'ETI, 22 % sont redevenues des PME, tandis que 4 % ont même régressé au statut de TPE. Par ailleurs, 10 % ont cessé leur activité, 18 % ont disparu des bases de données sans que leur statut ultérieur soit connu, 3 % se sont engagées dans une procédure de défaillance (redressement ou liquidation judiciaire) et 2 % dans une procédure de sauvegarde (voir Graphique 8 page suivante).

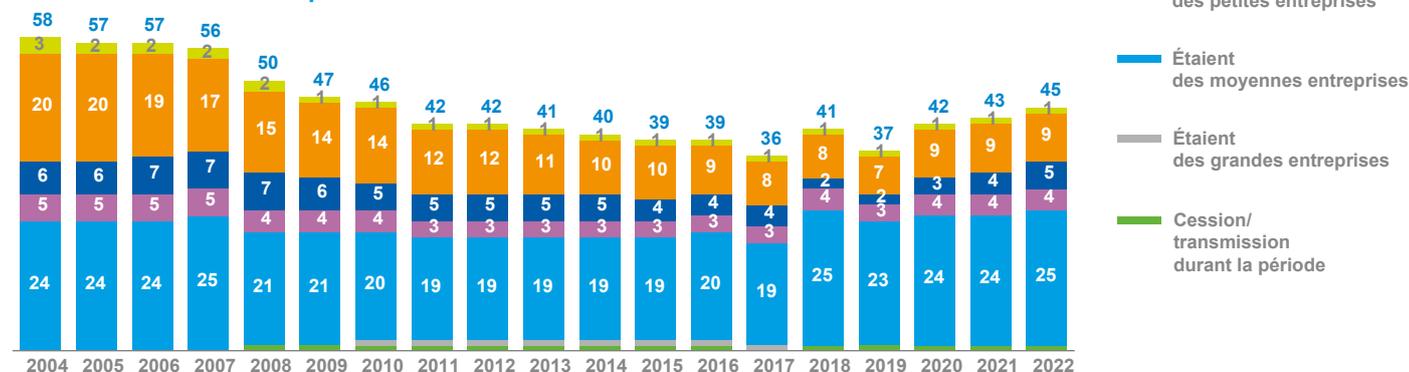
Ces résultats soulignent que l'accession au statut d'ETI ne garantit en rien sa pérennité. Si certaines entreprises parviennent à maintenir leur développement, d'autres rencontrent des difficultés et retournent à un statut inférieur, voire disparaissent totalement du paysage économique. Cette dynamique met en évidence les défis que doivent relever ces entreprises pour consolider leur croissance et s'inscrire durablement parmi les acteurs majeurs du tissu productif.

Graphique 7 – Le statut des ETI cinq ans et dix ans plus tôt

Le statut des ETI cinq années plus tôt



Le statut des ETI dix années plus tôt



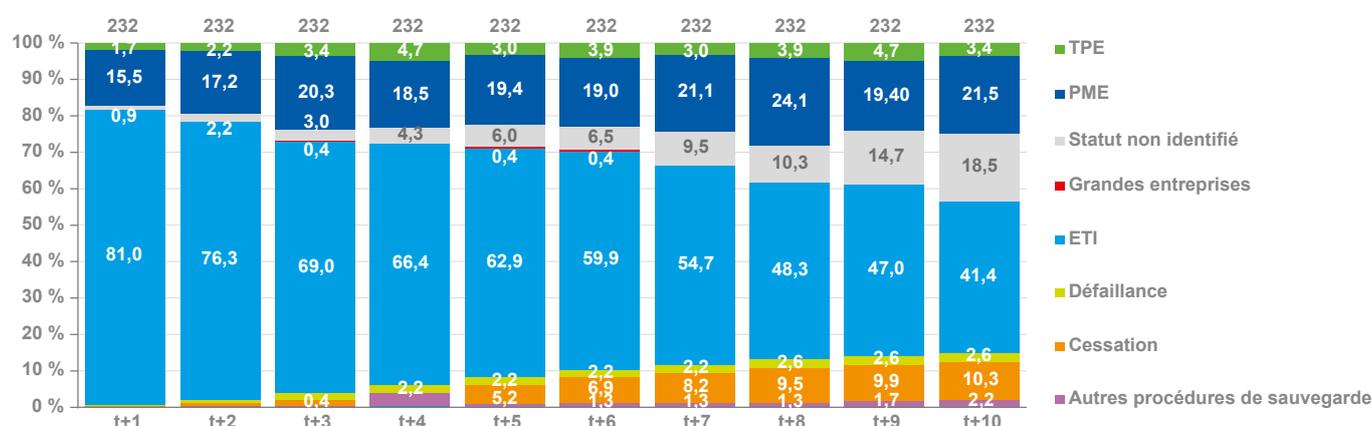
Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : 32 % des entreprises ayant le statut d'ETI en 2022 avaient une taille différente ou n'existaient pas cinq années plus tôt. Les 68 % restantes avaient déjà le statut d'ETI. Les ETI ayant changé de statut entre 2017 et 2022 étaient des moyennes entreprises (20 %), des petites entreprises (3 %), des TPE (6 %) ou nouvellement créées entre 2017 et 2022 (3 %). Petites entreprises = 10 à moins de 50 salariés ; Moyennes entreprises = 50 à moins de 250 salariés.

Note : le statut « Création ex nihilo durant la période » correspond aux entreprises apparaissant dans la base avec une date de création située au cours de la période analysée (cinq ou dix ans selon le graphique). Le statut « Cession/transmission durant la période » regroupe les cas d'acquisition ou d'absorption par le biais de la transmission universelle du patrimoine, qui aboutissent à la création d'une nouvelle entité dotée d'un nouveau Siren. En revanche, si ces opérations ne conduisent pas à la création d'une nouvelle entité, l'entreprise conserve l'un des autres statuts présentés dans ce graphique. Enfin, le statut « Autres » désigne les ETI pour lesquelles aucun statut n'a pu être identifié à partir des données disponibles.

Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare) et de l'Insee (DADS)

Graphique 8 – Le statut des ETI cinq ans et dix ans plus tôt, cohorte de 2012



Champ : secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

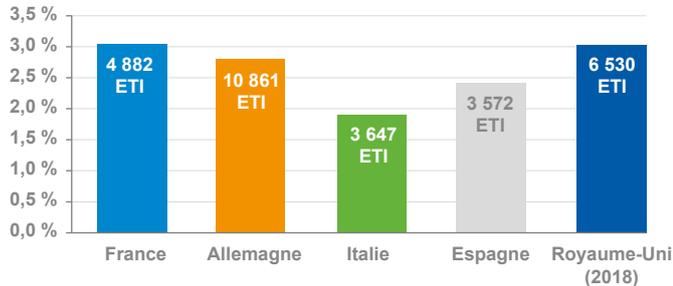
Lecture : en 2012, 232 ETI apparaissent pour la première fois dans la base Fare ou obtiennent pour la première fois ce statut, 41,4 % conservent ce statut d'ETI dix années plus tard, 21,6 % sont devenues des PME, 3,4 % sont devenues des TPE, 10,3 % ont cessé leur activité, 2,59 % ont connu une procédure de défaillance (redressement ou liquidation judiciaire), 2,2 % ont connu une autre procédure (sauvegarde) et 18,5 % ont disparu de la base sans que l'on puisse identifier leur nouveau statut (« Statut non identifié »).

Note : les données sur les cessations d'activité sont de meilleure qualité dans Fare (à partir de 2008) que dans Ficus (1994-2007).

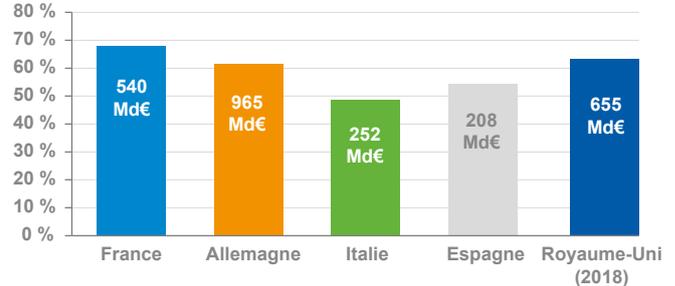
Source : France Stratégie d'après les données de l'Insee - DGFIP (Ficus-Fare), de l'Insee (DADS) et de la Dila (Bodacc)

Graphique 9 – Poids des entreprises de plus de 250 salariés dans le total des entreprises de plus de 10 salariés en 2020

Nombre d'entreprises



Valeur ajoutée au coût des facteurs



Champ : ensemble de l'industrie et services marchands, sauf les activités financières et d'assurances

Lecture : le poids (en nombre) des entreprises de plus de 250 salariés dans les entreprises de plus de 10 salariés est de 3 % en France. Ce poids en valeur ajoutée au coût des facteurs est de 69 % et représente 540 milliards d'euros.

Source : OCDE

CONCLUSION

Les entreprises de taille intermédiaire jouent un rôle central dans l'économie française. Depuis 1994, elles ont connu une forte croissance en nombre comme en emploi et leur contribution à la richesse nationale s'est accrue, tandis que les petites et moyennes entreprises ont vu leur poids reculer. Plus productives et plus résilientes face aux crises, les ETI se sont imposées comme un pilier du dynamisme économique, notamment dans l'industrie et les services.

Le développement des ETI repose largement sur la capacité des PME à croître. Il est donc essentiel d'encourager et d'accompagner les PME en forte croissance pour qu'elles franchissent le cap et deviennent des ETI. De même, il faut favoriser la création d'un plus grand nombre de PME afin d'augmenter les chances d'en voir émerger davantage à terme. Enfin, un accompagnement spécifique des nouvelles ETI est nécessaire pour sécuriser leur trajectoire de croissance et prévenir un retour au statut de PME.

À l'échelle internationale, il est difficile de comparer la situation des ETI françaises avec celle des autres pays, car les classifications varient. Par exemple, les données de l'OCDE prennent en compte uniquement les entreprises de plus de 250 salariés, alors que la France distingue spécifiquement les ETI. Si la France compte moins de grandes entreprises – au sens de l'OCDE – que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, leur poids relatif y est plus important (voir Graphique 9). Par ailleurs, l'Allemagne se distingue par un tissu économique plus riche en PME, ce qui favorise la montée en puissance des ETI à long terme. Ces éléments montrent l'importance d'une stratégie de croissance adaptée pour renforcer l'écosystème des PME et des ETI en France, et la nécessité de développer à la fois des comparaisons et une stratégie européennes, notamment dans une période de tensions commerciales ; examiner les comportements des différentes catégories d'entreprises à l'export fait aussi partie des éléments complémentaires à analyser.



Directeur de la publication : Clément Beaune ;
Directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint ;
Secrétariat de rédaction : Olivier de Broca, Valérie Senné ;
Dépôt légal : avril 2025 ;
N° ISSN : 2556-6059 ;
Contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.